

# BULLETIN MENSUEL

— PUBLIÉ PAR LA —

# CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

TIRÉ A MILLE EXEMPLAIRES

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE

**BOARD OF TRADE BUILDING, Chambre 230  
MONTREAL**

Les Bureaux sont ouverts de 9 heures à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTRÉAL, CAN.

**Edifice du Board of Trade, rue St. Sacrement.**

Adresse Télégraphique : "GALLIA" Montréal.

## A V I S

Le Commerce français trouvera tout intérêt à se renseigner auprès de notre Chambre de Commerce sur le compte de tout individu de notre place sollicitant des représentations.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

**Chambre de Commerce Française  
de Montréal,**

**EDIFICE DU BOARD OF TRADE, Chambre 230**

En omettant la désignation **Française**, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises—comme il est juste—à la **Chambre de Commerce du District de Montréal.**

## Comptes rendus des séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 28 MAI 1903.

Extrait du procès-verbal de la séance du vingt-huit mai mil neuf cent trois, tenue sous la présidence de M. H. Jonas, président.

M. le Consul Général de France assiste à la réunion.

Parmi les présents: MM. de Sieyès, Chouillou, Balcer, Bouesnel, Goullioud, Helbronner, Devin, C. Galibert, Monier. M. Cordon se fait excuser.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est procédé au vote sur la candidature de M. Martial Chevalier, Directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, présentée par MM. de Sieyès et Jonas. A l'unanimité, M. Chevalier est élu membre actif.

Le courrier de la dernière quinzaine contient un certain nombre de demandes de renseignements, notamment sur les vins, eaux-de-vie, liqueurs, bois, cellulose, farines, minerais, soieries, etc.

M. de Sieyès donne lecture du rapport qu'il avait été chargé de rédiger, conjointement avec MM. Chouillou et Helbronner, sur le projet Fauré. Conformément aux conclusions de ce rapport, la Chambre adhère à l'idée du groupement préconisé par M. Fauré.

M. le Consul Général et M. le Président annoncent leur prochain départ pour la France.

MM. de Sieyès et Monier, au nom de la Chambre, leur souhaitent un heureux voyage et un prompt retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### SÉANCE DU 11 JUIN 1903.

Extrait du procès verbal de la séance du onze juin mil neuf cent trois, tenue sous la présidence de M. de Sieyès, vice-président.

M. des Isles, Consul Général gérant le Consulat Général de France à Montréal, assiste à la réunion.

Parmi les présents : MM. Chouillou, Rougier, Pino-  
teau, Hamon, Goullioud, Chevalier, Cordon, Monier.

M. de Sieyès, au nom de la Chambre, souhaite la bienvenue à M. le Consul Général gérant le Consulat Général de France au Canada, et se déclare heureux de cette circonstance qui lui permet d'exprimer ses sentiments de respectueuse sympathie, ainsi que ceux de ses collègues, au représentant de la France qui n'est du reste pas un étranger au Canada. M. de Sieyès souhaite également la bienvenue à M. Chevalier nouvellement élu membre actif.

M. des Isles remercie M. de Sieyès des sentiments qu'il lui a exprimés et l'assure du vif plaisir qu'il a de se trouver au milieu de compatriotes dont il a toujours suivi les travaux avec beaucoup d'intérêt.

Puis le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier qui contient plusieurs demandes de renseignements, notamment sur les vins, eaux-de-vie, liqueurs, bois, cellulose, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### LA SURTAXE SUR LES PRODUITS ALLEMANDS

Une seconde circulaire du ministère des douanes du Canada, publiée il y a quelques jours, modifie les termes de celle que nous avons reproduite dans le dernier BULLETIN en ce qui concerne le délai accordé pour l'importation des produits allemands avec exemption de la surtaxe.

Le délai accordé est prolongé jusqu'au 30 septembre. Et il est ajouté que les produits importés jusqu'à cette date, et entrés pour la fixation des droits, pourront rester en douane jusqu'au 31 décembre 1903.

Cette modification a été faite sur les représentations d'importateurs, dont les commandes, acceptées avant le 17 avril, ne pouvaient être exécutées à temps pour profiter du premier délai.

Mais comme le texte de la résolution adoptée par la Chambre des Communes n'a pas été changé, il s'en suit que les conditions nécessaires restent les mêmes : l'acceptation de la commande pour livraison immédiate, avant le 17 avril. Les exportateurs devront en conséquence certifier et de la date de l'acceptation de la commande et du fait qu'elle devait être livrée immédiatement.

Le délai ne serait donc prolongé que pour les marchandises commandées, mais non fabriquées, et dont la fabrication, quoique commencée immédiatement, ne pouvait être terminée de façon à permettre la livraison à Montréal avant le 1er juillet.

L'effet pratique sera de permettre l'importation, après le 30 juin et jusqu'au 30 septembre, de rails d'acier, d'articles de métallurgie et surtout de tissus et confections commandés pour le commerce d'automne.

#### LA BANQUE DE MONTRÉAL

La Banque de Montréal, dont le capital était de \$12,000,000, a, pendant le dernier exercice, émis de nouvelles actions au montant de \$2,000,000, ce qui porte actuellement son capital à \$14,000,000 (plus de 70,000,000 de francs). C'est la plus forte institution financière des deux Amériques ; et nous nous faisons un devoir, comme chaque année précédente, de publier les chiffres de son bilan annuel, arrêté au 30 avril dernier.

Voici d'abord le bilan de l'exercice :

DOIT :	
Solde au crédit de Profits et Pertes, le 30 avril 1902.....	\$ 165,856 09
Bénéfices nets de l'exercice, déduction faite des frais d'administration et des pertes possibles sur les créances douteuses.....	1,813,483 66
Primes perçues sur les nouvelles actions.....	965,469 00
	<hr/>
	\$2,944,808 75
AVOIR :	
Dividende de 5 p. c. payé le 1er décembre 1902.....	\$ 600,000
Dividende de 5 p. c. payé le 1er juin 1903.....	620,000
Versé au fonds de réserve....	1,000,000
	<hr/>
	\$ 2,220,000 00
Solde reporté au prochain exercice.....	<hr/>
	\$ 724,808 75

Voici maintenant l'état de situation générale :

### PASSIF

#### AUX ACTIONNAIRES :

Capital libéré.....		\$ 13,379,240
Fonds de réserve.....	\$ 9,000,000	
Solde des bénéfices reporté....	724,808	
Dividendes non réclamés.....	3,940	
Dividende payable le 1er juin 1903.....	620,000	
		\$ 10,348,748

#### AU PUBLIC :

Billets en circulation.....	\$ 7,968,972	
Dépôts en compte courant....	21,699,154	
Dépôts portant intérêt.....	71,698,765	
Dû à d'autres banques cana- diennes (dépôts).....	453,231	
		\$ 101,820,122
Total.....		\$ 125,548,110

### ACTIF

Encaisse métallique.....	\$ 3,196,245	
Billets du gouvernement.....	4,719,862	
Dépot en garantie de la circu- lation.....	360,000	
Comptes des agences en Grande Bretagne.....	\$ 2,429,755	
Comptes des agences en pays étrangers.....	4,552,249	
Prêts à demande et à courte échéance, en Grande Bre- tagne et aux Etats-Unis....	24,043,278	
		\$ 31,025,282
Fonds d'Etat.....	\$ 433,697	
Autres valeurs mobilières.....	8,136,236	
Billets et chèques d'autres banques.....	2,032,005	
		\$ 10,603,938
Actif immédiatement réalisable.....	\$ 49,905,327	
Escomptes en cours (déduction faite des intérêts non gagnés).....	74,767,257	
Créances échues, garanties.....	141,500	
Créances en souffrance, non garanties (déduction faite des pertes probables).....	134,026	
Edifices à Montréal et aux succursales.....	600,000	
		\$ 125,548,110

## SARDINES CANADIENNES

Notre BULLETIN a publié, il y a quelques mois, une note annonçant la création de fabriques de conserves de sardines à l'huile, sur la côte du Pacifique, aux confins des territoires des Etats Unis et du Canada. Cette note a créé une certaine sensation en France,

venant précisément au moment où l'on avait à déplorer la disparition accidentelle de la sardine des côtes de la Bretagne. On nous a demandé de plus amples détails sur cette nouvelle concurrence qui se produisait, et nous nous faisons un devoir de mettre devant nos lecteurs les documents suivants :

CONSULAT DE FRANCE,  
A VANCOUVER, B.C.

Vancouver, le 27 avril 1903.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 17 de ce mois, j'ai l'honneur de vous faire savoir, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir sur place, qu'il existe actuellement sur les côtes du Pacifique, 4 usines se livrant à la préparation des conserves de sardines : 3 sur le territoire américain et 1 sur le territoire canadien.

Les usines américaines sont :

Le "Pacific Coast Sardines Co."

La "Puget Sound Sardines Co."

Toutes les deux à Port Townsend, et une troisième : La "San Pedro Sardines Co." près de Los Angeles (Calif.)

L'usine canadienne est installée à Vancouver, au bord d'un bras de mer distingué sous le nom de "False Creek" et porte le nom de "Vancouver Canning & Packing Co."

A la suite de la publication d'un rapport de mon collègue des Etats-Unis, dont ci-joint un exemplaire, l'administrateur d'une des deux fabriques de Puget Sound s'est décidé à venir travailler ici pour son propre compte. Les fonds de première mise n'étant pas très considérables pour une telle entreprise, il a pu facilement trouver un associé, qui lui a fourni les capitaux nécessaires. Actuellement il fabrique des conserves de poisson (crabes, palourdes, etc.) mais à partir du 15 mai, il compte se consacrer à la préparation de la sardine et travailler dix mois par an, les années suivantes.

Les sardines sont pêchées dans les parages de Vancouver ainsi que sur les côtes de l'île du même nom, du côté de Nanaimo ; elles sont payées à raison de 75 cents jusqu'à 1 dollar le baril de 265 livres rendu à l'usine.

Le propriétaire estime pouvoir arriver à produire journalièrement 250 caisses de sardines. Les établissements du Puget Sound arrivent à une production journalière de 500 caisses et celui de San Pedro à 300 caisses environ.

Agréer, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée,

Le Consul de France,

MONIN.

P. S.—Vous trouverez également ci-joint une note relative à la création des deux usines du Puget Sound.

## SARDINES

EXCELLENTE PERSPECTIVE POUR L'ÉTABLISSEMENT  
ICI D'UNE FABRIQUE LUCRATIVE*(D'un journal de Vancouver)*

Il y a trois ans, M. J. T. McChesney, président de la Everett Land & Improvement Co., voyageait sur la côte du Pacifique, lorsque l'on signala à son attention le grand nombre de harengs qui habitaient le Puget Sound. Ce fait le frappa immédiatement ; il fit venir de l'Est un expert et fit préparer quelques boîtes de sardines, à titre d'essai. Lorsqu'on les goûta, on les trouva de qualité supérieure à la production des côtes de l'Atlantique et de qualité égale à quoi que ce soit de provenance étrangère. Le résultat fut l'établissement de fabriques de conserves de sardines à Port Townsend dont la production en 1901, la première année de leur fabrication, atteignit le chiffre étonnant de 60,000 caisses. Les personnes en relations intimes avec cette industrie prédisent que la production de cette année sera trois fois plus considérable. La perspective de succès est si belle que des capitalistes de Seatle étudient le projet d'établir une grande usine dans leur ville, qui tirera sa matière première de la baie Elliott.

Y a-t-il une bonne raison pour empêcher de monter une entreprise de ce genre, de ce côté de la frontière ? La demande de sardines en conserves est énorme par tout le pays et dépasse tout ce qu'on peut s'imaginer. Bien que l'article européen soit partout le plus populaire, les fabricants de la côte Est en ont produit l'année dernière 6,000,000 de caisses, et n'ont pas eu la moindre difficulté à en disposer. S'il faut s'en rapporter aux épreuves déjà faites, le poisson que l'on trouve dans les eaux de l'ouest a une délicatesse de saveur qu'on ne trouve pas chez son congénère de l'est ; et par conséquent, les sardines mises en conserves ici, au point de vue de la qualité, devraient l'emporter facilement sur leurs rivales de l'est dans les grands centres acheteurs.

Comme site, nous avons tout ce que 'on peut demander. Le lieu de pêche est tout près, la rade est vaste, il y a de la place largement pour l'établissement d'usines de quelques dimensions que ce soit.

Avec les moyens rapides de transport que fournit le C. P. R. et la perspective de tarifs bien moins élevés lorsque les nouvelles lignes transcontinentales seront construites, le fabricant de Vancouver aura libre accès aux marchés d'Ontario aux mêmes conditions que ses concurrents. En outre, le Nord-Ouest se peuple rapidement et le temps n'est pas éloigné où dans ces prairies habitera une énorme population à qui il faudra fournir des denrées alimentaires. Dans les circonstances, avec un bon site, des facilités de transport, abondance de matière première, et un marché s'agrandissant constamment, l'occasion paraît très favorable au lancement d'une entreprise de ce genre.

LA POLITIQUE COLONIALE DE M.  
CHAMBERLAIN

M. Chamberlain a toujours été en coquetterie avec le parti protectionniste anglais et, tout en continuant à siéger dans un cabinet libre-échangiste, il fait ce qu'il peut pour faire aboutir son projet de *zolverein* impérial. L'idée d'une union douanière des colonies et de l'Angleterre ne répugne pas en soi au sujet de Sa Majesté le roi Edouard, mais à condition qu'elle ne nuise pas, en pratique, à ses relations d'affaires avec les pays étrangers. C'est lorsque l'on cherche à développer l'idée et à lui donner une tournure pratique, que John Bull n'y trouve pas tout à fait son compte ; il ne voit pas sans inquiétude les conséquences rigoureuses de sa mise en pratique.

Une union douanière entre deux nations, suppose nécessairement un tarif douanier sur les produits de l'étranger ; or du moment qu'il y a un tarif, il y a un impôt sur les importations et protection incidente pour l'article similaire de production indigène. S'il n'y avait pas de droit de douane sur les produits étrangers, il ne saurait y avoir d'union douanière, puisque la douane serait absente. S'il n'y avait pas de droit de douane, comment donner une préférence aux produits coloniaux ? Dans un pays de libre-échange, tout le monde est sur le même pied et toute préférence est matériellement impossible.

En proposant donc de faire une union douanière ou même simplement une préférence pour les produits coloniaux, M. Chamberlain demande l'imposition de droits de douane sur les produits étrangers, c'est à dire le renversement de la politique fiscale de l'Angleterre depuis 50 ans.

Le projet, toutefois, est resté jusqu'ici dans le vague ; tellement que, parmi les partisans qu'il rallie, provisoirement, on trouve deux écoles : l'une voyant comme base de la politique préférentielle, le libre-échange complet entre la Grande Bretagne et ses colonies ; l'autre admettant bien l'imposition par les colonies de droits légers, sous la forme d'un tarif de revenu, mais avec l'entente que ces droits n'empêcheront pas les produits des manufactures anglaises de se vendre facilement dans les territoires coloniaux. Partisans d'un *zolverein* et partisans d'un régime simplement préférentiel s'accordent pour encourager l'initiative de M. Chamberlain, sauf à se chamailler ensuite sur la forme définitive à donner au projet.

De l'autre côté sont les libre-échangistes irrécyclables, pour qui toute atteinte au régime actuel est presque un sacrilège. Ceux là se trouvent dans les deux camps : le parti libéral en fournit le plus fort contingent, mais les tories y figurent aussi en nombre res-

pectable, y compris la majorité des membres du cabinet Balfour.

Il est assez curieux de voir un peuple aussi peu idéaliste que le peuple anglais, s'enthousiasmer ainsi à une discussion purement académique qui, malgré qu'elle n'ait aucune issue pratique définie en perspective, a failli provoquer ces jours-ci une crise ministérielle. Le cabinet, en effet, est divisé : un de ses membres les plus en vue, M. Joseph Chamberlain, ministre des colonies, est l'auteur du projet, ou plutôt le lanceur de l'idée. Le premier ministre, M. Balfour, sans se déclarer formellement, admet qu'il est opportun d'étudier la question et à déclaré à plusieurs reprises que le libre-échange n'a plus l'autorité inviolable que lui prêtaient autrefois les hommes d'Etat anglais.

Mais le chancelier de l'Echiquier, c'est-à-dire le ministre des Finances, sans repousser la mise à l'étude de la question, déclare qu'il a conservé inébranlables ses convictions libre-échangistes. On croit, d'après les expressions connues de leur opinion, que la plupart de ses collègues sont plutôt avec M. Ritchie qu'avec M. Chamberlain.

Il a fallu à M. Balfour un tact infini pour empêcher une scission publique entre les membres du cabinet. La position ne lui permettait guère de se séparer de M. Chamberlain, dont l'influence commande une partie considérable de la majorité ministérielle. D'un autre côté, il n'osait pas combattre en face le mouvement protectionniste qui s'accroît de jour en jour. Il en a été réduit à émettre la théorie assez risquée et toute neuve, que les membres d'un ministère sont libres d'avoir des opinions divergentes sur des questions d'un intérêt vital, qu'ils sont même libres d'exprimer publiquement leurs opinions particulières, pourvu que leurs actes comme ministre soient toujours conformes aux décisions prises par le cabinet en son entier.

Au Canada, l'automne dernier, sir Wilfrid Laurier a demandé à l'un de ses collègues de démissionner, précisément pour avoir fait ce que fait M. Chamberlain : exprimer publiquement et avec ostentation des idées que ses collègues n'approuvaient pas tous. Mais, naturellement, M. Balfour n'avait pas à se préoccuper d'un précédent créé par une colonie. Il en a fait à sa tête et proclamé que ses collègues pouvaient, sans détruire l'homogénéité du cabinet, parler différemment, pourvu qu'ils agissent unanimement. Et c'est ce qui a sauvé son ministère.

Le Canada, naturellement, suit ces débats avec le plus vif intérêt, parce que c'est lui qui les a provoqués. Ils ressortent en effet de la demande d'un traitement préférentiel pour les colonies, qui a été faite d'un ton presque comminatoire par M. Fielding, dans son exposé du budget ; ils ressortent de la dénonciation faite, à la demande du Canada, des traités de commerce avec l'Allemagne et la Belgique, et enfin, de l'imposition de droits différentiels sur les produits allemands.

Mais au Canada, on ne veut pas du zolverein, qui serait la mort des industries les plus importantes du pays. Et l'on n'admet la préférence qu'en autant que le droit réduit à imposer aux produits anglais sera encore suffisant pour protéger les industries canadiennes. Par exemple, on serait disposé à surélever les droits du tarif actuel, de façon à ce que, de tous les pays du monde, l'empire britannique fut seul à pouvoir exporter ses produits au Canada.

Si, au lieu de ce jeu de propos discordants, il y avait une entente réelle et formelle entre M. Chamberlain et ses partisans, d'un côté, et les sommités politiques du Canada, toutes les nations étrangères auraient quelque raison de s'alarmer—du moins dans la mesure de leurs intérêts commerciaux au Canada. Heureusement, cette entente n'existe nullement et ne semble pas prête à s'établir.

Au Canada, on est protectionniste avant tout, et ceux qui font semblant d'aider à la campagne de M. Chamberlain en lui créant un atmosphère favorable ici, sont également ceux qui demandent le relèvement des droits sur les tissus de laine et de coton, afin que la détaxe d'un tiers laisse encore une protection suffisante aux industriels du pays.

Comme ce n'est évidemment pas cette étroite conception de la préférence impériale que M. Chamberlain et ses amis essaient de populariser en Angleterre, les industriels français n'ont pas lieu de s'inquiéter de tout ce tapage. Il n'en sortira rien de pratique contre eux, du moins dans un avenir prochain. Et ils pourraient probablement obtenir une assurance plus formelle pour plus tard, que leurs intérêts seront sauvegardés, en aidant à la conclusion de la nouvelle convention commerciale franco-canadienne.

## DEFENSE

### DU VIN ET DES EAUX - DE - VIE

DE FRANCE

On nous communique, avec prière de publier, le très intéressant mémoire qui suit, dont l'auteur, M. le Dr P. Carles, professeur agrégé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux, chimiste expert, etc., jouit d'une réputation universelle de science oenologique. Il répond victorieusement aux attaques dont sont l'objet de temps à autre, les vin et eaux-de-vie de France, et, à ce titre, mérite la plus grande publicité.

Le vin de tous les pays se compose : 1o de produits volatils tels que l'eau, l'alcool, les essences de raisin, les éthers..., et 2o de produits fixes dont la réunion forme l'extrait sec.

L'extrait sec est composé à son tour de principes immédiats organiques, tels que les tamins, les glycoses, la glycérine, les gommes, l'acide tartrique... et d'autres de nature minérale comme les phosphates de chaux et de magnésie, les sels de fer, de potasse, de chaux, les chlorures, les sulfates...

Dans les vins entièrement et normalement fermentés, le poids de cet extrait est généralement le double du nombre qui indique le degré alcoolique. Et comme le degré est plus élevé dans la plupart des vins extra-méridionaux (espagnols, italiens, portu-

gais) que dans les vins français, il s'ensuit que ces derniers sont aussi plus faibles en éléments constituant le bloc de l'extrait sec.

Presque tous ces composants par leur nature sont capables de servir d'aliments. Aussi, nos concurrents viticoles ne manquent-ils pas de dire, à l'étranger surtout, qu'à volume égal leurs vins sont plus alimentaires, plus économiques et plus hygiéniques que les vins français.

Ceux qui tiennent ce langage ne proposent en vérité qu'une boisson plus accessible au mouillage commercial et dans laquelle figurent très souvent quelques grammes de mannite (1). La mannite, à cette dose, échappe facilement à l'analyse et compte comme extrait sec normal, ce qui est faux ; car elle résulte toujours d'une fermentation anormale, vicieuse, et elle n'est pas un aliment, quoiqu'elle soit physiologiquement fort innocente.

D'ailleurs, les producteurs de vins à gros extrait feignent d'oublier que le rôle hygiénique du vin est plus complexe, et que s'il agit en réalité comme aliment par cet extrait et même par l'alcool, il est parfois plus encore un excito-moteur et un stimulant des fonctions digestives.

Ce dernier rôle appartient surtout au bouquet.

Ainsi que son nom l'indique, le bouquet est lui-même de composition complexe et formé par la réunion de plusieurs principes odorants (2). Les plus importants sont les essences mêmes du raisin et les éthers.

Les essences varient non seulement avec chaque cépage, mais encore, comme pour l'oranger et autres, avec la latitude, la nature du sol et la topographie du cru où la vigne a fructifié.

Les éthers résultent de l'élaboration de la race de levure qui a fait fermenter le moût du raisin, de la température de la cuvée, de la constitution chimique du moût, des soins donnés au vin, et enfin de la combinaison qui s'opère entre les essences, les acides et les divers alcools qui existent dans tous les vins.

Ces dernières combinaisons étherées, du moins quelques unes d'entre elles, ne se forment qu'avec le contact des composants prolongé pendant des années, et aussi à l'aide d'une oxydation très lente et très modérée.

Tous ces corps, d'un poids excessivement minime, éminemment altérables au contact de l'air, très difficilement séparables en nature, ont une capacité odoriférante considérable. A la distillation ils accompagnent pour la plupart l'alcool et ils constituent dans l'eau-de-vie ce que les physiologistes ont appelé les impuretés de l'alcool, et ce que les distillateurs et consommateurs désignent, sous le nom de part la plus précieuse, la plus délicate, la plus essentielle, la part inimitable.

Ces éthers portés dans notre organisme à dose mas-

sive constitueraient assurément des poisons, comme le seraient sans doute dans de pareilles circonstances les mélanges qui forment toutes les odeurs de nos fleurs des champs, de serre et de jardin ; de nos fruits de verger ; des truffes des meilleurs crus et des épices les plus renommées.

A l'état de dilution, ainsi que la nature favorisée par l'art œnologique les présente dans les vins de France, ils constituent la partie la plus subtile de nos grands crus. C'est à eux surtout que ces vins doivent leur réputation archiséculaire et universelle. Ce sont eux qui font de nos Saint-Emilion, de nos Graves et de nos Médoc principalement des toniques inimitables pour les convalescents et les affaiblis, et de nos Champagne de vrais piles d'électricité physiologique. C'est à cause d'eux que les œnologues étrangers mettent de nos Bordeaux dans leurs vins à extrait abondant : pour parer à leur impuissance d'exciter les nerfs qui président aux fonctions digestives ; pour leur donner le pouvoir d'apaiser la soif quand on les mélange d'eau ; pour leur communiquer un peu de la magie avec laquelle ils restaurent les organismes fatigués ou malades. Et avec nos types girondins purs, cette stimulation est si douce, si ménagée, si exempte de surprises qu'il n'y a jamais ni congestion ni ivresse.

Ces bouquets, du reste, diffèrent notamment dans les vins rouges et les vins blancs de tous les pays. Les dégustateurs le savent bien. Voilà pourquoi, quand on les destine à la chaudière, retire-t-on des vins rouges surtout de l'alcool à haut degré, pauvre en bouquet (alcool de Mentpellier), tandis qu'on fait exclusivement la bonne eau-de-vie ou alcool à degré faible ou très bouqueté avec les vins blancs (Charentes, Gers). Voilà pourquoi aussi, quand ils veulent relever la platitude gustative des vins rouges et faire de ceux qui sont lourds à l'estomac des vins de digestion plus facile et plus agréable, les œnologues habiles les arrosent de vrais cognacs ou armagnacs. On sait que sous ces appellations on distingue des eaux-de-vie riches en produits étherés et de la plus grande délicatesse, fournis par des cépages spéciaux de raisins blancs.

Disons, enfin, que si les eaux-de-vie sont d'autant plus estimées qu'elles sont plus vieilles, malgré leur abaissement continu en degré alcoolique, c'est parce que la proportion de leurs produits étherés croît au contraire en raison directe de leur âge (Rorques) ou plutôt de l'exosmose de l'eau et de l'alcool à travers le bois des petits futs.

Tout cela, on en conviendra, prouve bien que si l'extrait sec d'un litre de vin est un aliment de valeur, mais facilement remplaçable par du pain ou des fruits, il y a dans les vins quelque chose qu'on ne peut remplacer par rien, c'est le bouquet. Tous les vins ont le leur sans doute, mais d'espèce et de quantité bien dissemblables. Et lorsque la dégustation, l'hygiène et la thérapeutique ont pu s'entendre pour examiner parallèlement les vins des divers pays, elles ont toujours été d'accord pour déclarer partout qu'on ne trouve nulle part des vins à la fois aussi plaisants, aussi digestifs et aussi réconfortants que dans notre pays de France, et que parmi eux nos crus girondins figurent au premier rang.

(1) A certaines époques les vins mannités font prime, parce qu'après pasteurisation ils servent à couper certains vins faibles et à grossir la base d'extrait sec impérieusement réclamée par certains pays non viticoles.

(2) Pour la formation du bouquet, voir notre opuscule intitulé : *Bouquet naturel des vins et des eaux-de-vie*. Broch. de 20 pages, chez Feret et fils, éditeurs, cours de l'Intendance, à Bordeaux.

OPERATIONS MINIERES DANS LA  
PROVINCE DE QUEBEC EN  
1902

LE FER

Il n'a été fait aucune découverte de minéral de fer dans la province de Québec, pendant l'année. Des prospectes assez importants se sont faits à la mine de fer magnétique de Leeds, comté de Mégantic, sous la direction de M. Charles Lionais, et ont continué à mettre à découvert les veines signalées dans le rapport de l'année dernière.

Dans le canton de Cleveland, XIII, 21, près de Richmond, on a un peu travaillé sur un dépôt d'hématite dans du calcaire dont 60 tonnes ont été expédiées à Drummondville.

Sur la côte nord du Saint-Laurent, on a continué à explorer les dépôts de sable magnétique; plusieurs transactions notables ont été faites, et d'assez grandes étendues de terrain supposé contenir ces minerais ont été vendues par le gouvernement, sur le côté est de la rivière Natashquan. Des essais de concentration ont aussi été faits sur les dépôts à l'ouest de la rivière Moisie.

M. Marcus Ruthenburg, de Philadelphie, a présenté, à la réunion de la "Electro Chemical Society," un mémoire très intéressant sur l'agglomération et le traitement électrique des minerais de fer magnétique à l'état pulvérulent. Ce travail a été lu à la réunion de cette société, aux Chutes Niagara, en septembre dernier, et comme le procédé s'applique parfaitement à l'utilisation de nos sables magnétiques j'en donne une analyse, en même temps que quelques notes, sur ces importants gisements.

Le sable magnétique, une fois purifié, représente un sable très fin pouvant passer dans un tamis de 80 mailles et qui contient environ 70% de fer métallique et très peu ou pas de soufre, de phosphore et de titane.

Le procédé Ruthenburg consiste à projeter ce sable dans un fourneau électrique dans lequel la zone de fuseau est comprise dans un champ magnétique formé par des aimants qui sont refroidis par un courant d'eau intérieur et qui font fonction d'électrodes. L'élévation de température formée par l'arc produit la fusion du minéral de fer qui, une fois fondu, perd sa propriété magnétique; les grains s'agglomèrent et la masse tombe en morceaux de la grosseur d'une fève à celle d'une noix, dans un récipient. Le minéral est distribué d'une façon régulière et la production de minéral fondu est ainsi

constante. Le produit ainsi obtenu a la même composition que le minéral lui-même, sauf que l'humidité et le soufre qu'il pouvait contenir ont disparu et sa consistance est celle d'un minéral dur et poreux, c'est-à-dire dans les meilleures conditions pour être traité.

M. Ruthenburg va plus loin et prétend que si l'on mélange le minéral à la poussière de coke ou de charbon de bois qui en même temps aide à maintenir l'arc, l'oxyde de fer est partiellement réduit, sans que cependant le charbon soit entièrement consumé, et la masse, ainsi formée de minéral de fer aggloméré, fer réduit et charbon non brûlé, tombe dans le réservoir. Si on l'y abandonne pendant un certain temps, grâce à la chaleur conservée par cette masse, il se produit une véritable cémentation en même temps qu'il se forme une petite quantité de scorie due aux cendres du combustible ou aux impuretés restant dans le minéral. Cette masse, formée de fer spongieux et de fer carburé, peut être traitée au réverbère produisant ainsi de l'acier sans passer par le haut fourneau.

M. Ruthenburg ne donne pas de chiffres dans son mémoire ni ne cite des résultats d'expérience, mais il dit qu'il a employé ce procédé depuis au-delà d'un an, et le recommande comme pratique et économique. Il remarque aussi qu'il peut s'appliquer, après enrichissement, à des minerais magnétiques pauvres par mélange avec la roche; il dit que dans les conditions où il a opéré, la consommation a été de 450 kilos wats heures par tonne de produit aggloméré ainsi obtenu, et il estime le coût du kilo wat heure à 1-4 de cent si produit par la vapeur, et à 1-7 de cent par un pouvoir d'eau, ce qui correspond à \$1.12 1-2 par tonne de minéral fondu, dans le premier cas, et 67 1-2 cents dans le second.

Comme application spéciale aux sables magnétiques, je rappellerai qu'ils existent par millions de tonnes sur certaines grèves de la Côte Nord du Golf St-Laurent. L'oxyde magnétique y est mélangé de sables quartzeux et feldspathiques et de fer titané et s'y trouve dans une proportion pouvant varier de 10 à 80% d'oxyde magnétique, mais que pratiquement et industriellement, l'on peut estimer en moyenne 20%. Différents procédés ont été inventés pour le purifier, et on se débarrasse sans difficulté du sable ordinaire et du titane. On obtient ainsi un produit tenant de 69 à 71 de fer métallique, traces à 0.04 de soufre, traces à 0.04 de phosphore et 0.3 à 0.9 de titane avec 3 à 4 quartz et de silicates.

Les objections à l'exploitation de ces minerais ont été jusqu'à présent les suivantes:

1. Abondance du titane dans le sable brut;
2. Etat pulvérulent du minéral.

La première a été résolue par l'emploi de machines spéciales simplement magnétiques ou électro-magnétiques purifiant le minéral à l'état sec; cependant le progrès doit porter sur le sable naturellement humide. Je suggérerais qu'une première concentration fût faite sur place avec des tables de grande capacité; on obtiendrait alors un produit composé seulement d'oxyde magnétique et de fer titané qu'on sécherait; on se débarrasserait alors du fer titané avec un concentrateur magnétique. On a cherché à remédier à l'état pulvérulent en formant des briquettes avec ce sable, mais jusqu'à présent sans un grand succès. Si le procédé Ruthenburg entre dans le domaine pratique, cette deuxième objection sera également enlevée. Nous aurions donc ainsi à notre disposition une source importante de minéral de fer très remarquable. De fait, leur exploitation présente des difficultés d'un autre ordre, mais que la science de l'ingénieur, aidée de forts capitaux, n'aurait pas de difficultés à vaincre. En effet, ces dépôts se trouvent sur des grèves faisant face à la mer et à de certaines distances de bons havres: on espère, il est vrai, trouver de ce sable à de petites distances dans l'intérieur. On aura donc à s'occuper de la manutention de grandes masses par des moyens mécaniques, dragues ou pelles à vapeur, leur concentration et leur transport aux points de chargement à des distances de 5 à 15 milles, l'aménagement des quais, magasins et élévateurs, pour le chargement rapide, car il ne faut pas penser à l'expédition en sacs. On devra donc avoir des steamers spacieux en nombre suffisant, vu que la saison de navigation dans le St-Laurent est au maximum de 8 mois. En prenant tous ces faits en considération, on voit qu'une exploitation de ce genre ne peut être entreprise que sur une échelle très vaste, et que les capitaux qu'elle nécessite devront être nécessairement considérables. Quant à la question de marché, j'estime que des minerais de cette qualité et à l'état d'agglomération dont j'ai parlé, seront hautement appréciés par les établissements métallurgiques du Canada, des Etats-Unis, et même de l'Europe, en tenant compte des transports.

On peut donc dire que cette question est en grand progrès, et il est à espérer

que dans un avenir peu éloigné, elle donnera lieu à une industrie importante.

Des articles sur le procédé Ruthenburg ont paru dans les publications suivantes: "Electro Chemist & Metallurgist, Mars 1902"; "Scientific American, 1er novembre 1902"; "Iron Age, 25 septembre 1902 et 18 février 1902"; "Electro Chemical Industry, février 1903".

Une quantité de 110 tonnes de minerai brut provenant de Moïsic, a été expédiée pour être concentrée et agglomérée à Lockport, N. Y., où se font les essais pratiques du procédé.

Il est annoncé qu'une compagnie américaine, sous le nom de "Canadian Steel & Coal Co.", serait organisée pour exploiter un bloc de terrain de 4,000 acres supposé contenir du sable magnétique, et situé sur le côté est de la rivière Natashquan, au nord des lots arpentés. Cette compagnie posséderait aussi une grande étendue de terrain houiller au Cap Breton, (Nouvelle-Ecosse).

Rien de nouveau à mentionner au sujet du fer titané, des essais se continuant pour son usage industriel.

Les compagnies "Canada Iron Furnace Co.", à Radnor, et "John McDougall & Co.", à Drummondville, ont eu chacune un haut fourneau en opération respectivement pendant 300 et 250 jours, avec les résultats totaux suivants, en tonnes de 2,000 livres:

Minerai chargé (en partie bog ore).....	18534 ton.
Calcaire ".....	1742 "
Charbon de bois chargé.....	103952 min.
Fonte produite.....	7920 1748/2000 ton.

valant au fourneau \$181,500.25; le nombre d'ouvriers employés étant de 80. Le minerai employé provient des comtés de Champlain, Saint-Maurice, Joliette, Nicolet, Drummond et Vaudreuil.

## OCRE

Les deux compagnies Canada Paint Co. et Champlain Oxyde Co., préparant l'ocre à St-Malo, comté de Champlain, ont travaillé comme d'habitude, pendant les six mois d'été, produisant 1555 tonnes d'ocre calcinée, estimées à \$18,175, qui ont été utilisées au Canada, ou expédiées aux Etats-Unis et en Angleterre. Une moyenne de 53 hommes ont été employés à ces travaux. La Canada Paint Co., a aussi continué à exploiter pendant l'été la mine de sulfate de baryte de Hull, produisant 353 tonnes, que cette compagnie emploie dans son industrie de la peinture, à Montréal.

## CHROME

Pendant l'année, les seuls travaux importants ont été faits par Jos. Nadeau & Cie, et la American Chrome Co.

MM. Jos. Nadeau et Richard Topping, sur le lot A 16 de Coleraine, ont exploité régulièrement, et chacun pour leur compte, la mine dont j'ai donné une description dans mes rapports précédents; ils ont travaillé sans machine et seulement avec des derrycks à chevaux et une quinzaine d'hommes, le minerai étant expédié en partie par Thetford. La qualité est toujours la même, c'est-à-dire principalement de 50 %.

La mine Lemelin & Carrier, située sur le lot A 17 de Coleraine, n'a pas été exploitée cette année.

La mine Boston Chrome Co., sur les lots B 6, 7, a été travaillée régulièrement pendant la plus grande partie de l'année, tout le minerai étant envoyé au moulin de concentration établi à la fin de 1901. Ce moulin, dont j'ai déjà donné la description, paraît avoir donné des résultats satisfaisants, et a produit une quantité de concentré de bonne teneur qui est expédiée régulièrement chaque semaine, à Boston, aux ateliers de la compagnie qui a la spécialité de manufacturer de l'acide chromique employé dans le tannage des cuirs. La capacité du moulin doit être augmentée en y plaçant 5 pilons de plus et des tables de concentration en proportion. Cette compagnie, composée des mêmes personnes, est maintenant connue sous le nom de "American Chrome Co."

La Compagnie Minière de Coleraine, après être restée inactive depuis assez longtemps, a fait de nouveaux arrangements, et les travaux seront faits désormais sous le nom de "The International Chrome Mining and Milling Co., Ltd, New-York". A la fin de l'année, on a travaillé pour vider les puits No 1 et Caribou, et remettre le matériel en ordre; des transformations convenables seront faites à l'atelier de concentration, et l'on se propose de remplacer les rouleaux écraseurs par une batterie de 5 stamp mills et les jiggers, par une table Wilfly; il est donc probable que nous aurons une production régulière pour 1903.

The Montreal Chrome Iron Co., qui travaille au petit Lac Saint-François, a terminé, à la fin de l'année, l'installation du moulin de concentration qui a été essayé puis un peu modifié. Il se compose maintenant de dix pilons et de tables de concentration avec les annexes habituels; les résultats, ont paraît-il, été satisfaisants, et l'on espère que cette compagnie aura une expédition régulière en 1903.

Quelques prospectes ont été faits, pendant l'année, sur le lot III. 25 de Coleraine, par MM. Alex. Boudreau & Cie.

L'expédition totale du chrome, pendant l'année, tant en concentré qu'en roches, a été de 900 tonnes considérées comme de première classe, et valant à la mine \$13,000, environ 40 hommes ayant été employés pendant la plus grande partie de l'année; il reste en mains environ 300 tonnes de première classe, et une grande quantité de minerai à passer aux moulins. Le prix s'est maintenu sensiblement le même.

Il a été expédié de Buckingham 83 tonnes de ferro-chrome préparé avec le minerai de Coleraine.

Selon toutes probabilités, la production de 1903 sera assez considérable, notamment en minerai concentré, si les trois moulins sont en activité.

## CUIVRE

Les seuls producteurs de minerais de cuivre, pendant l'année, ont été les Compagnie Eustis et Nichols, de Capelton, avec une petite quantité extraite des travaux de développement de la mine Ascot, et quelques chars d'échantillons expédiés

de la mine Memphrémagog. La production a été de 31,938 tonnes de 2,000 livres, valant \$121,170 à la mine, 250 ouvriers ayant été employés pendant toute l'année. De cette quantité, 13,152 tonnes ont été expédiées aux Etats-Unis, et le reste a été utilisé à Capelton.

La Compagnie Nichols a travaillé seulement le puits No 1, cette année, et utilise tout son minerai, ainsi qu'une partie de celui de la mine Eustis à sa manufacture d'acide sulfurique et de produits chimiques. Cette compagnie a aussi employé, comme essai, un peu de minerai provenant des mines Ascot et Memphrémagog, et paraît disposée à essayer le minerai qui lui serait envoyé d'autres mines.

La mine Eustis a été travaillée avec le même succès que par le passé. Cette compagnie a construit, à l'automne, un barrage sur la rivière Coaticooke, à environ 2 milles de la mine, dans le but d'utiliser le pouvoir d'eau à cet endroit, et d'en transporter la force à la mine où des machines électriques vont être employées en 1903.

A la mine Ascot, les travaux de développement se sont continués sous le nom de Wilfrid Johnson & Co., avec une petite production de quelques centaines de tonnes de minerai de bonne teneur, dont une partie a été expédiée pour essai à Capelton.

Les mines Norton et Silver Star, ainsi que la mine King, ont été un peu développées, et il est question de les exploiter ultérieurement, et d'organiser une compagnie à cet effet.

De la mine Memphrémagog, il a été expédié quelques chars de minerais comme échantillons.

L'ancienne mine Balrath, située sur le lot II. 4 de Melbourne, a été réouverte dans le but d'en obtenir des échantillons et d'examiner les anciens travaux, à une profondeur de 620 pieds. Il est aussi question de réouvrir l'ancienne mine Victoria, dans VIII 4, Ascot, ainsi qu'une mine anciennement ouverte à Saint-Sylvestre.

Quelques prospectes ont aussi été faits sur d'autres propriétés, et il a été question d'établir, dans la région de Sherbrooke, un atelier de fusion de cuivre. Si cette entreprise réussissait, elle contribuerait à la réouverture d'anciennes mines qui trouveraient ainsi un marché local pour leurs différentes variétés de minerais.

Un prospect a aussi été fait sur le lot VIII 15, de Thetford où un peu de chalcopryite a été déjà constatée, il y a une dizaine d'années, dans une roche dioritique.

*Mine de Matane.* — Dans mes rapports d'il y a une dizaine d'années, j'ai signalé, dans les cantons Tessier et Saint-Denis, comté de Matane, la présence de nombreux grains de cuivre natif, d'abord dans des cailloux roulés, puis dans des diorites qui forment le commencement des montagnes Chik Chaks, à 5 ou 6 milles du Saint-Laurent. Dans l'hiver de 1901-1902, des prospectes furent entrepris dans cette région par M. J. E. Sauder, de Matane, et ces recherches amenèrent la découverte d'un dépôt de cuivre sulfuré, principalement de la variété bornite, ou

cuivre panaché, mélangé d'un peu de chalcopryrite.

J'ai visité ces travaux au commencement de juin 1902. Ils sont situés sur le milieu du lot V 1, du canton St-Denis, à environ 5 milles du St-Laurent, mais à une douzaine de milles du village de Matane, par d'assez bons chemins, l'altitude étant d'environ 500 pieds au-dessus de la mer.

J'ai constaté, dans un puits de 30 pieds de profondeur, situé sur la rive gauche, et tout près du petit ruisseau Gagnon, un semblant de veine courant N. E., avec la stratification de schistes ardoisiers paraissant se trouver au contact d'une bande de diorite. La matière de la veine est une calcite noirâtre, d'une épaisseur de 4 à 5 pieds dans laquelle le minerai de cuivre se trouve disséminé, la bornite se trouvant au centre, et la chalcopryrite près des parois. Je n'ai pas pu constater si ce dépôt offrait quelque permanence, car je n'ai pas vu d'autres affleurements de minerai sulfuré à la surface, et les travaux en profondeur dans le puits ont dû être abandonnés à cause de l'envahissement par l'eau du ruisseau.

A l'époque de ma visite, il avait été fait deux autres ouvertures sur la diorite, dont l'une, à quatre arpents à l'est, avait alors une douzaine de pieds de profondeur et montrait de nombreux petits filets de cuivre natif mélangé d'une matière charbonneuse appelée antraxolite. D'après les essais faits, le cuivre natif ne contient ni or ni argent.

Depuis l'époque de ma visite, les exploitants, organisés sous le nom de *The Matane Gold Copper Mining Co.*, ont continué régulièrement à travailler avec une quinzaine d'hommes. Une petite installation à vapeur, fournie par "The Jenckes Machine Co.", de Sherbrooke, et composée d'une chaudière alimentant une machine d'extraction, une pompe et des perforateurs, a permis de creuser un puits vertical de 125 pieds, situé à 250 pieds au sud du premier puits. Les exploitants prétendent être venus en contact avec la matière d'une veine semblable à celle de la surface, à 70 pieds, et à une profondeur de 115 pieds ils ont commencé des galeries pour explorer et reconnaître la masse. On m'a montré des échantillons de bornite et chalcopryrite que l'on m'a dit provenir de ce puits, et qui sont semblables à ceux que j'ai constatés dans le premier travail de prospect: ce puits est connu comme No 3. Le puits No 2, qui avait été commencé sur la diorite, a été abandonné sans avoir donné d'autres indications que celles de la surface.

Parmi les indications de cuivre natif trouvées à la surface, je dois mentionner que sur la terre de M. John Harrison, on aurait trouvé un morceau de cuivre natif pesant 4 à 5 livres, et dont on m'a montré une partie séparée d'environ 1 livre. Sur la grève, près de la rivière du Petit Matane, M. Baptiste Thibault a trouvé un échantillon roulé recouvert de carbonate et composé de cuprite, ou oxyde rouge de cuivre (89% de cuivre) et de cuivre natif pesant une dizaine d'onces.

Je donne ci-dessous quelques analyses, faites par M. Milton L. Hersey, sur des

échantillons pris par moi ou envoyés au Bureau:

Cuivre %.....	12.78	14.53	13.71	24.73
Or (onces par tonne).....	0.04	0.08	0	traces
Argent .....	4.08	5.08	5.04	1.06

Les trois premiers échantillons représentant la moyenne du minerai trouvé, la partie métallique étant de la bornite; la valeur commerciale de ce minerai serait d'environ \$30 par tonne.

Le dernier est un échantillon choisi, contenant 37.7% de partie métallique.

J'ai eu entre les mains d'autres certificats d'essais montrant des valeurs supérieures et même quelques-unes très considérables, mais je ne mentionne ici que ceux faits sur des échantillons identifiés par moi.

Sans préjuger de l'avenir de cette découverte, j'ai encouragé les prospecteurs à continuer leurs travaux, en cherchant à vérifier si ce dépôt de cuivre sulfuré ne se reproduisait pas à quelque distance, ce qui permettrait de supposer un dépôt régulier.

La Commission Géologique d'Ottawa classe ces terrains dans la formation Cambrienne, dite de Sillery et Lévis, tandis que 15 milles au Sud, une bande Pré-cambrienne, comprenant les monts Chik Chaks, est signalée. Il n'est pas question des roches dioritiques où se trouve le cuivre natif et qui, ce me semble, peuvent plutôt appartenir au Précambrien, ou mieux Huronien, qui se trouve ainsi beaucoup plus rapprochés du fleuve.

A la suite des découvertes précédentes, un certain nombre de permis d'explorations ont été accordés dans cette région, mais il n'y a été pratiquement fait aucune découverte nouvelle.

## PLOMB

La seule mine de Galène exploitée dans la province a été celle du Lac Témiscamingue; elle n'a pas été visitée cette année mais d'après les informations reçues elle a été travaillée à peu près comme l'année dernière et a expédié une quantité de 300 tonnes de minerai concentré tenant 70 à 77% de plomb et 15 à 17 onces d'argent à la tonne.

## OR.

La Gilbert River Gold Fields a continué les travaux mentionnés sur le lot 14, dans le rapport de l'année dernière, et au printemps, elle a lavé le gravier qui a produit un peu d'or. Pour des raisons que j'ignore, les travaux sur le nouveau puits ont été abandonnés, et la Compagnie a prospecté dans la rivière, sur les vieux travaux vers les Nos 19 et 20. La Compagnie a abandonné de travailler en novembre, pour reprendre probablement au printemps.

Dans la région de Dudswell, il s'est fait quelques prospects sur le Big Hollow Brook, mais sans grand résultat.

La quantité d'or obtenue dans la Beauce est estimée approximativement à 300 onces, valent \$5,400, une trentaine d'hommes y ayant été employés.

## AMIANTE

Dans le rapport de l'année dernière, nous donnions un résumé des progrès de cette industrie, en montrant le développement considérable qu'elle prenait. Pendant l'année 1902, les travaux se sont continués avec la même activité; cependant, en raison de l'excès de production, les prix ont un peu diminué, et l'expédition totale est un peu moindre que celle de l'année dernière. Pratiquement, toutes les mines ont été en opération pendant la plus grande partie de l'année, et les ateliers de préparation de la fibre ont été complétés et ont fonctionné avec succès. Vers la fin de l'année, plusieurs compagnies ont réduit le nombre de leurs ouvriers, et quelques-uns ont arrêté les travaux, à cause de la mauvaise saison, et aussi en raison de la rareté et de la cherté du combustible occasionné par la grève des Etats-Unis. Il est à espérer que lorsque l'aménagement du pouvoir d'eau de la rivière Saint-François à d'Iraéli sera terminé, les compagnies pourront employer l'énergie électrique que cette compagnie transportera à Thetford et au Lac Noir, et se trouveront ainsi à l'abri d'aussi fâcheuses éventualités. Il est probable que l'installation des machines et la pose des fils seront complétées en 1903.

Il n'y a guère de nouveaux faits à signaler à Thetford; cependant, je dois citer le progrès réalisé par la Bell Asbestos Co. qui, pour découvrir de nouvelles sections de son territoire, a employé avec succès une pelle à vapeur pour enlever la terre de la surface qui recouvre la serpentine, réalisant ainsi une grande économie de temps et d'argent sur l'ancien système qui consistait à faire ce travail à la main.

Les compagnies King, Bell, Johnson ont travaillé pendant la plus grande partie de l'année avec la même production. Le Beaver Asbestos Co. a aussi obtenu de bons résultats, mais sur une échelle moindre. Vers la fin de l'année, cette compagnie est devenue la propriété de la *New England & Canadian Asbestos Co.*, de Providence, R. I., qui a aussi acheté les mines travaillées par la Canadian Asbestos Co., c'est-à-dire la mine du Lac Noir et la mine Fraser, de Broughton; désormais, ces trois mines seront travaillées sous une administration unique.

Au Lac Noir, les Compagnies Union Mine, Canadiaa, Johnson, Manhattan, Standard, Kerr ont été en opération une partie de l'année, et la mine Reed a aussi un peu été travaillée. A la mine Union, l'installation faite sur le grand puits, au nord-est de la propriété, en y plaçant de front plusieurs derrickys à cable, a fonctionné avec succès et économie, en développant considérablement cette excavation. A la mine Johnson, le moulin installé à la fin de 1901 a été essayé, et après quelques changements pratiques, a travaillé régulièrement. Les travaux des mines Canadian et Manhattan se sont continués de la même façon, des prospects faits au sommet de la colline ayant fait découvrir de nouvelles parties riches

en amiante. La Standard Co. a terminé l'installation de son moulin et travaillé une partie de l'année. La mine Keer a travaillé sur une petite échelle, avec un derrick ordinaire à vapeur; les travaux se sont faits en profondeur, dans l'ancienne excavation, et ont donné de très bons résultats, l'amiante y étant trouvé abondant et de belle qualité; il est question d'établir un moulin à fibre sur cette propriété. La mine Reed n'a été que peu travaillée pendant l'année, et avec les résultats habituels.

La East Broughton Co. a travaillé pendant une partie de l'année, le moulin fonctionnant bien.

A Danville, la mine et le petit moulin ont travaillé régulièrement, et les travaux du grand moulin de 6 cyclones sont assez avancés pour espérer le voir en marche au printemps de 1903, la capacité de ce moulin étant le double de celui actuellement en opération. Cette compagnie fait, comme par le passé, une spécialité de la préparation de l'asbestic dont elle expédie des quantités importantes.

Dans la région de l'Ottawa, il ne s'est fait aucun travail, cette année, mais il est question d'organiser une nouvelle compagnie pour développer la mine de Denholm sur une plus grande échelle.

L'expédition totale de l'amiante, pour la province, se chiffre comme suit, d'après les rapports des compagnies, en tonnes de 2,000 livres et valeur à la mine ou au moulin:

1ere (crude).....	1319 tonnes valant \$	240401
2me do .....	3131 " "	305312
Fibre .....	15595 " "	412338
Paper stock .....	10682 " "	203869
	30634	\$ 1161970
Asbestic .....	9764 " "	12738
	40398	\$ 1174708

Il y a eu 1,800 hommes d'employés pendant des périodes variant de 4 à 12 mois, et la somme des salaires payé représente \$53,200. Les prix moyens de l'amiante, pour cette année, ont été à peu près les mêmes que ceux de l'année dernière quoique un peu plus bas pour certaines qualités.

## MICA

Le marché du mica a été tranquille cette année quoique la demande se continue assez bonne, mais les variations dans les prix surtout leur abaissement pour les grandes dimensions, ainsi que l'emploi croissant des débris pour la fabrication de la micanite sont les raisons qui ont affecté cette industrie; les prix pour les petites dimensions sont cependant satisfaisants. Il n'y a eu que quelques mines des plus importantes qui ont produit cette année, savoir: Blackburn Bros, Wallington Bros, Fortin & Gravel, avec quelques autres producteurs de moindre importance, et on peut dire que pas plus de 1-3 de la production a été expédié.

Une nouvelle compagnie "The General Electric Co." a établi des ateliers très considérables de préparation du mica, où environ 300 personnes sont employées à couper et à fendre le mica en feuilles très minces pour être employées à la fabrication de la micanite. Cette année cette compagnie n'a employé que du mica venant d'Ontario, mais elle a acquis le contrôle dans l'été de 1903.

Blackburn Bros, ont exploité régulièrement à Perkins Mill avec le même succès pendant toute l'année.

Wallingford Bros, ont un peu travaillé à Perkins Mill et ont exploré le lot IX. 19, de Hull, qui montre de bonnes indications de mica.

MM. Fortin & Gravel ont continué à développer leur mine de la montagne de Hull qui a fourni une grande quantité de beau mica dont une partie seulement a été expédiée. J'ai visité cette mine au mois d'août et elle présentait alors la plus belle apparence. L'ancien puits a été abandonné à une profondeur de 90 montrant beaucoup de mica au fond, et dans le nouveau qui a été creusé dans le voisinage immédiat à une profondeur de 50', on voyait une masse de mica en gros cristaux d'une épaisseur de 20' découverte sur une longueur de 65' et une largeur de 15', le fond étant également couvert de cristaux. Il a été sorti de cette mine des cristaux pesant 700 livres et on a obtenu des morceaux pouvant couper 15"/16"; les propriétaires estiment que la moyenne de leur mica est de 3/5.

Cette propriété est ouverte depuis 4 ans et a constamment donné d'excellents résultats, le travail étant fait à la main avec quelques hommes seulement et un derrick à cheval; le mica est grossièrement trié à la mine et transporté à Hull où il est fini, classé et emballé. Lors de ma visite, il y avait 5 hommes à la mine et 5 femmes occupées au triage à Hull où il y a une grande quantité de mica en magasin.

Le mica de cette mine est de très bonne qualité. Je rappelle qu'elle est située sur le lot VII 1-2 N. 18 de Hull et à 7 milles de cette ville par un bon chemin.

Quelques travaux ont aussi été faits par les compagnies Allan Gold Leaf dans Derry, Glen Almond dans Portland Est, Yavassour Association dans Hull, F. W. Webster aux Cascades sur la Gatineau, avec de petites productions.

Les quantités de mica (thumb trimmed) expédiées pendant l'année se chiffrent comme suit, et représentent environ 1-3 de la production totale, environ 100 hommes ayant été employés pendant des périodes de 3 à 12 mois.

1/3 .....	64,463 Livres valant \$	7,361
2/3 .....	27,861 " "	7,256
2/4 .....	27,296 " "	10,7
3/5 .....	11,772 " "	7,578
4/6 .....	890 " "	820
5/8 .....	540 " "	585
Total.....	132,822	34,394

## PHOSPHATE

Il ne s'est rien fait, cette année, pour l'exploitation du phosphate, M. J. F. Higginson, nous communique les chiffres suivants:

Il a été expédié cette année

535 t. de haute teneur estimé à \$8. la t.....	\$ 4,230
326 t. de basse teneur estimé à \$3.60 la t. ....	\$ 1,121
861	\$ 5,401

Il existe encore, dans la région, une certaine quantité de phosphate extrait généralement en même temps que le mica, et que l'on peut estimer à 4 ou 500 tonnes de haute teneur, et 3 ou 400 tonnes de basse teneur.

Il est question d'établir une manufacture d'engrais chimiques à Buckingham.

## GRAPHITE

Le graphite n'a pas été exploité cette année, et seulement quelques prospects ont été faits dans les environs de Calumet, sur une 123 met (Argenteuil). Il est rumeur que plusieurs compagnies s'organisent pour développer prochainement, sur une grande échelle, les mines et moulins de Buckingham et de Calumet, en utilisant les progrès faits récemment pour la concentration du graphite. La qualité du graphite canadien est maintenant bien reconnue dans l'industrie, et vu la demande croissante de ce produit, spécialement dans l'électrometallurgie, tout fait espérer que nous finirons par voir l'exploitation et la manufacture du graphite devenir une industrie permanente dans notre province où le produit brut est trouvé en si grande abondance.

Il a été expédié 3 tonnes de graphite brut de Calumet et 21 tonnes de graphite préparé estimé à \$2,100 de Buckingham.

## FELDSPATH

Il ne s'est pas fait d'exploitation de feldspath cette année et seulement 52 tonnes valant \$172 ont été expédiées.

## PETROLE

Dans les environs du bassin de Gaspé le Petroleum Oil Trust a continué à creuser quelques puits, dans la région du ruisseau Mississippi, mais sans obtenir de résultats pratiques.

J. OBALSKY.

## LA BANQUE D'HOCHELAGA

En possession de tout son capital, qu'elle a augmenté, l'année dernière, de 2,500,000 francs la banque d'Hochelaga a réalisée cette année 13 p.c. de bénéfices nets, dont elle a placée près de la moitié à son fonds de réserve. A ce taux, le fonds de réserve aura bientôt égalé le capital dont il dépasse déjà les 50 p.c.

La banque est maintenant à la tête d'un capital de 10,000,000 de francs, avec un fonds de réserve de 5,250,000 francs. Elle a gagné pendant le dernier exer-

cice 1,290,000 francs. Elle a distribué à ses actionnaires deux dividendes de 3½ p. c. chacun, soit 7 p. c. pour l'année. Son actif, y compris les dépôts qu'elle reçoit du public, se monte à 66,260,000 francs, en chiffres ronds.

Dans ces conditions, la Banque d'Hochelaga attire continuellement vers elle la meilleure clientèle canadienne et française; ses actions, cotées actuellement 650 francs (\$130) constituent un placement de premier ordre qui devrait attirer l'attention des capitalistes français.

### BILAN AU 30 MAI 1903

PASSIF	
Capital versé .....	\$2,000,000 00
Fonds de Réserve.....	1,050,000 00
Profits et Pertes.....	25,062 08
Dividendes non réclamés.....	288 90
Dividende payable au 1er juin, 1903 .....	69,986 04
	\$ 3,145,937 02
Dû à d'autres banques en Angleterre et en pays étrangers.....	309,965 21
Billets de la Banque en circulation.....	1,669,443 00
Dépôts ne portant pas intérêt.....	2,325,728 79
Dépôts portant intérêt.....	5,715,556 71
Traites des agences sur le Bureau Chef impayées.....	85,665 30
	10,106,359 01
	\$13,252,296 03
ACTIF	
Or et argent.....	\$ 178,047 96
Billets de la Puissance.....	757,782 00
Billets et chèques d'autres banques.....	603,764 44
Dû par d'autres banques en Canada.....	79,135 51
Dû par d'autres banques en Angleterre.....	5,213 28
Dû par d'autres banques en pays étrangers.....	265,230 67
Déventures des Gouvernements Fédéral et Provincial, de l'Emprunt de Guerre Anglais et de la Cité de New-York.....	1,206,848 56
Autres déventures canadiennes.....	303,000 00
Prêts à demande sur actions et déventures.....	731,936 72
Dépôts au Gouvernement en garantie de la circulation.....	72,100 00
	4,201,059 14
Billets escomptés courants.....	8,690,207 27
Billets en souffrance (pertes déduites).....	625 00
Autres dettes garanties par hypothèques ou autrement.....	24,249 46
Hypothèques sur propriétés vendues par la Banque.....	37,677 80
Propriétés foncières.....	33,592 51
Édifices de la Banque, ameublement et autres valeurs.....	262,884 85
	9,049,236 89
	\$13,252,296 03

(Signé)

M. J. A. PRENDERGAST,

Gérant-Général.

## BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Bureau Principal, MONTREAL

### BUREAU D'ADMINISTRATION

Monsieur G. N. DUCHARME, Capitaliste de Montréal.	Président
Monsieur G. B. BURLAND, Président de (Lachine Rapids Hydraulic & Land Company, Ltd.)	Vice Président.
Monsieur H. LAPORTE, de l'Épicerie en gros Laporte, Martin & Cie, Montréal. Echevin et Président du Comité des Finances de la Cité.	Directeur.
L'HON. LS. BEAUBIEN, Ex-Ministre de l'Agriculture.	Directeur.
Monsieur S. CARSLY, Sr., Propriétaire de la grande maison "Carsley", Montréal.	Directeur.
Monsieur TANCREDE BIENVENU,	Gérant-Général
Monsieur A. S. HAMELIN.	Auditeur

### SUCCURSALES

MONTREAL: 316 Rachel, (coin St-Hubert); 271 Roy, (St-Louis de France)  
1138 Ontario, (coin Panet).  
Berthierville, P. Q.; Valleyfield, P. Q.; Terrebonne, P. Q.; D'Israéli, P. Q.;  
St-Anselme, P. Q.; St-Guillaume d'Upton (P. Q.); Pierreville, P. Q. Hull,  
P. Q.

### BUREAU DES COMMISSAIRES-CENSEURS Département d'Épargne

SIR ALEXANDRE LACOSTE, Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi	Président.
L'HON. J. G. LAVIOLETTE, Ex-Conseiller Législatif.	Vice-Président.
L'HON. N. C. CORMIER, Conseiller Législatif, Industriel de Plessisville.	Commissaire Censeur.
Monsieur A. S. HAMELIN, Auditeur et Com.-Censeur, Ancien associé de la Maison Hudon, Hébert & Cie de Montréal.	
Honorable Sénateur ALFRED THIBAUDEAU, Honorable LOMER GOUIN, Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec.	
Monsieur le Dr. E. P. LACHAPPELLE, Com.-Censeur, rue Sherbrooke Montréal.	

## Température du mois de Mai 1903.

Relevée par M. de Meslé, opticien, à Montréal, rue Notre-Dame, 1628.

Mai		Fahrenheit		Centigrade		Mai		Fahrenheit		Centigrade		
Date	Max.	Min.	Max.	Min.	Date	Max.	Min.	Max.	Min.	Date	Max.	Min.
1	44	30	7	-1	16	72	40	22.5	4.5			
2	45	28	7.5	-2	17	80	42	27	1			
3	55	39	13	4	18	80	43	27	6.5			
4	53	42	12	6	19	83	57	28.5	14			
5	60	38	16	3.5	20	76	50	24.5	10			
6	66	45	19	7.5	21	80	60	27	16			
7	62	38	17	3.5	22	72	53	22.5	12			
8	69	45	21	3.5	23	57	39	14	4			
9	67	49	19.5	7.5	24	55	38	13	3.5			
10	68	45	20	7.5	25	66	40	19	4.5			
11	75	49	24	9.5	26	70	42	21.5	6			
12	74	43	23.5	6.5	27	76	52	24.5	11.			
13	75	46	24	8	28	81	57	27.5	14			
14	53	43	12	6.5	29	63	39	17.5	5			
15	70	48	21.5	9	30	65	41	18.5	5			
					31	65	43	18.5	6.5			

— Signifie au dessous de zéro.

## PETIT COURRIER

(Bulletin de la Chambre de Commerce Française).

### Demande d'Agents ou Représentants au Canada.

M. H. Masquillier, 38 rue de Roubaix à Tourcoing, demande un agent-commissionnaire à Montréal pour l'exportation et l'importation.

MM. Ducher Frères à Morez-du-Jura (Franco) désirent un représentant au Canada pour la vente de leurs pierres fausses pour bijouterie.

M. A. Demange, viticulteur 8 rue Arago, Alger, demande représentants au Canada pour la vente des vins de ses vignobles algériens.

MM. Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.

L. de Guinefolaud, eau-de-vie de Cognac et fines Champagnes à Angoulême (Charente).

Pierre Germain, seul successeur de la maison Poulet Père et Fils, fondée en 1747, Grands vins de Bourgogne à Beaune (Côte-d'Or) France.

### OFFRES DE REPRESENTATION AU CANADA

M. Jules Pony, 1132 rue Ste-Catherine, à Montréal, demande la représentation de librairies françaises et belges pour le Canada.

### OFFRES DE REPRESENTATIONS EN FRANCE

M. Maxime Boquien, de Nantes, demande la représentation d'exportateurs de pommes évaporées.

M. A. Chillaud, de Romainville (Charente), demande à représenter exportateurs canadiens de conserves alimentaires.

M. Victor Guédé, pelleteries et fourrures, 9 rue Bailif, à Paris, désire entrer en relation avec des maisons du Canada pour la consignation ou la représentation de tous articles de pelleteries brutes ou apprêtées pouvant s'employer en fourrures. Références sur demande.

Le journal *Le Bois*, 26 rue Canmartin à Paris, demande des correspondants pouvant livrer des bois en France.

M. A. Pylliser-Cortier, 3 rue de St. Quentin, à Malo-les-Bains (France) désire représentations de maisons canadiennes pour le Nord de la France.

M. Emmanuel Coste, 14 rue Ausone, à Bordeaux, demande à représenter en France des maisons canadiennes exportant pommes évaporées, haricots, pois ronds, homards et saumons en conserves, viandes salées et œufs de poisson. Références fournies sur demande.

## AVIS

La Chambre de Commerce Française de Montréal tient à la disposition des négociants et industriels de la Région l'Annuaire des Agents-Représentants pour l'Exportation de Bordeaux (Edition 1903).

Cet annuaire, plus important que les précédents, où figurent les principaux Agents d'Exportation de Bordeaux, avec la liste des articles dont ils s'occupent, peut être très utilement consulté par les maisons désireuses d'être représentées sur cette place et d'essayer ainsi de chercher des débouchés nouveaux dans l'Exportation.

## Avis aux Membres Adhérents

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

## Extraits des Statuts de la Chambre de Commerce Française

### MEMBRES ACTIFS

Art. 6. — Peuvent être membres actifs tous citoyens français résidant au Canada depuis une année au moins, qui déclarent s'occuper d'affaires ou de questions industrielles et commerciales. Une demande par écrit doit être adressée au Président ou au Secrétaire de la Chambre. Cette demande devra être appuyée par deux membres actifs.

Le Conseil de la Chambre, composé comme il sera indiqué ci-après, examine la demande et fixe, s'il y a lieu, la date du scrutin. Avis en est donné dans les lettres de convocation.

Le candidat pour être admis doit réunir les deux tiers des votes des membres présents. Le vote a lieu au scrutin secret.

### MEMBRES ADHÉRENTS

Art. 7. — Peuvent être admis membres adhérents de la Chambre de Commerce, tous commerçants et industriels français établis en France ou à l'étranger et tous citoyens français qui, sans être commerçants ou industriels, désirent favoriser l'extension ou le développement des intérêts commerciaux de la France.

Pour être admis comme membre adhérent, il faut adresser au Président ou au Secrétaire de la Chambre une demande par écrit qui est communiquée au Bureau et sur laquelle il est statué en séance.

Les membres adhérents présents à Montréal peuvent assister aux séances et prendre part aux débats, mais avec voix consultative seulement.

### RESSOURCES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Art. 14. — Pour assurer le fonctionnement de la Chambre de Commerce, il est institué un fond commun formé :

1<sup>o</sup> De la cotisation des membres actifs fixée à 5 dollars par année ;

2<sup>o</sup> De la cotisation des membres adhérents fixée à 25 francs par année ;

3<sup>o</sup> Des dons et subventions accordés à la Chambre.